

THÈME: une lettre du Général de Gaulle en 1962

LE GÉNÉRAL DE GAULLE

PARIS, le 19 Juillet 1962

PERSONNELLE

Mon cher Ministre,

J'ai constaté, notamment dans le domaine militaire, un emploi excessif de la terminologie anglo-saxonne.

Je vous serais obligé de donner des instructions pour que les termes étrangers soient proscrits chaque fois qu'un vocable français peut être employé, *c'est-à-dire dans tous les cas.*

Veillez croire, mon cher Ministre, à mes sentiments bien cordiaux.

P. de Gaulle



19 juillet 1962, le Général de Gaulle écrit à Pierre Messmer, Ministre des Armées, la lettre suivante :

« Mon cher Ministre,

J'ai constaté, notamment dans le domaine militaire, un emploi excessif de la terminologie anglo-saxonne.

Je vous serais obligé de donner des instructions pour que les termes étrangers soient proscrits chaque fois qu'un vocable français peut être employé, *c'est à dire dans tous les cas*. (rajouté à la main)

Veillez croire, mon cher Ministre, à mes sentiments cordiaux.

Charles de Gaulle »

1. Compréhension globale

Question :

Quel est le sujet principal de la lettre du général de Gaulle ? Reformulez-le en une phrase simple avec vos propres mots.

2. Analyse du ton et du registre

Question :

Comment qualifieriez-vous le ton de cette lettre (autoritaire, diplomatique, familier, neutre...) ? Justifiez votre réponse à l'aide de deux expressions précises du texte.

3. Vocabulaire et idéologie linguistique

Exercice :

Expliquez les expressions suivantes :

- « terminologie anglo-saxonne »
- « proscrits »

- « vocable français »

Puis, associez-les à l'idée générale défendue par de Gaulle.

4. Le concept de « souveraineté linguistique »

Question :

Sans utiliser le mot *politique*, expliquez ce que pourrait signifier l'expression « **souveraineté linguistique** » à partir de cette lettre.

5. Réécriture guidée

Exercice :

Récrivez la phrase suivante dans un style plus neutre et moins catégorique, tout en conservant l'idée principale :

« les termes étrangers soient proscrits chaque fois qu'un vocable français peut être employé »

6. Comparaison interculturelle (France / Finlande)

Question :

En Finlande, quelles langues étrangères sont les plus présentes dans la vie quotidienne (travail, études, technologie) ?

Pensez-vous que la situation est comparable à celle décrite par de Gaulle pour la France en 1962 ? Pourquoi ?

7. Observation linguistique

Exercice :

Listez 5 mots anglais couramment utilisés aujourd'hui en français **ou** en finnois. Proposez, si possible, un équivalent dans la langue nationale.

8. Débat écrit (court et encadré)

Consigne :

En 5 à 6 lignes maximum, répondez à la question suivante :

Protéger une langue nationale est-il compatible avec l'ouverture internationale ?

⚠ Argumentez calmement, sans juger.

9. Changement de point de vue

Exercice :

Imaginez que vous êtes :

- soit un officier français en 1962
- soit un ingénieur finlandais aujourd'hui

Écrivez 4–5 lignes expliquant votre rapport aux mots anglais dans votre travail.

10. Réflexion personnelle

Question finale :

Votre langue maternelle fait-elle partie de votre identité personnelle ?

Expliquez votre réponse avec un exemple concret (famille, école, médias, travail...).